



ORES



OPÉRATEUR DES RÉSEAUX GAZ & ÉLECTRICITÉ



Utilisation du PICC chez Ores et perspectives

Journée PICC, 30 novembre 2015

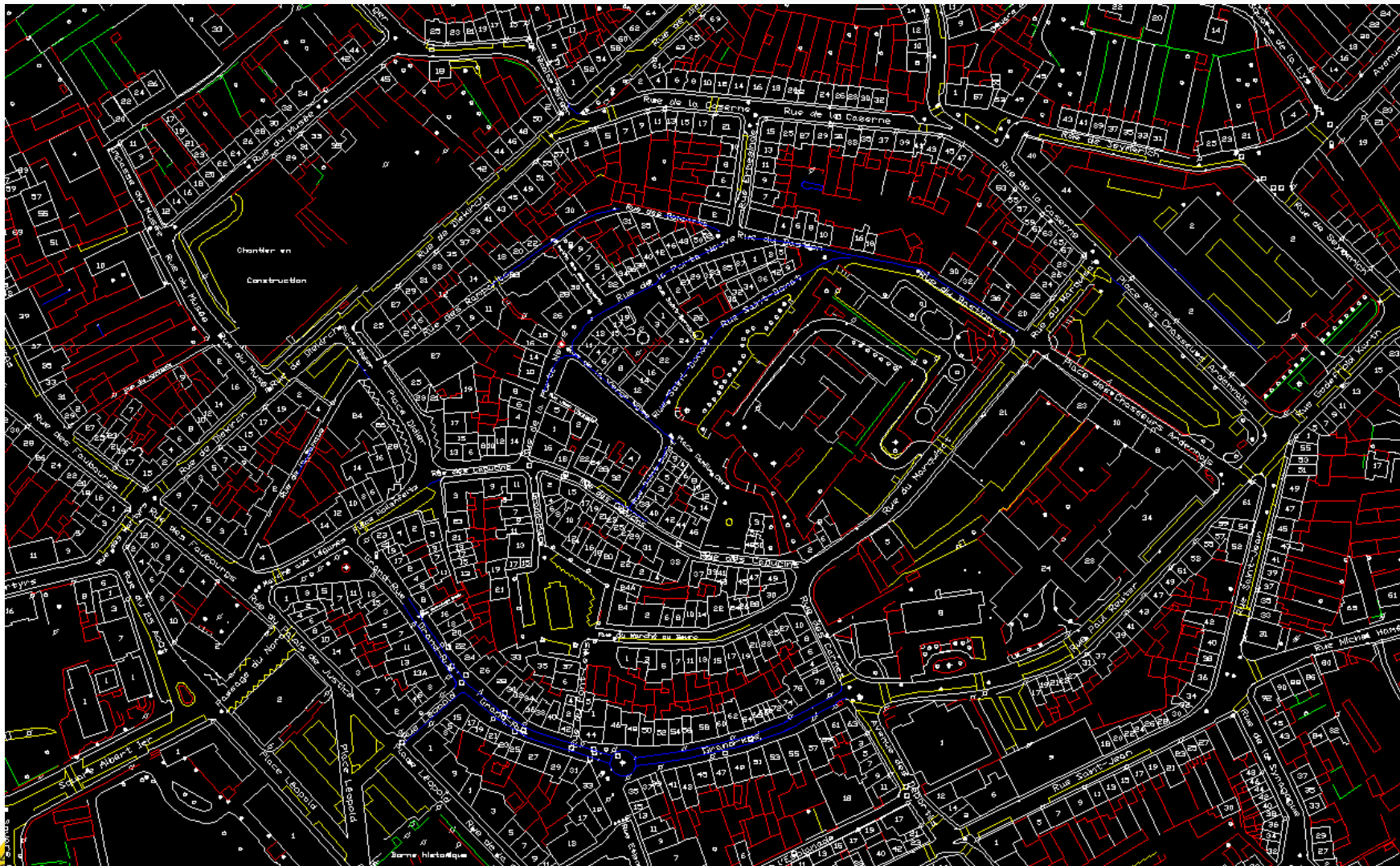
- Débuts de la collaboration en 2010
- Intégration progressive au fur et à mesure de la couverture → problème de recalage.
- Contribution à plus de 1.000km de relevés au format Waltopo
- 24 juin 2015 = signature de la convention Waltopo
- Next step?
 - **Passage de Téléatlas vers PICC « allégé » pour les usages à grande échelle (10.000ème)**
 - **Walores vers PICC**
 - **Process MAJ PICC avec impact sur cotation relative**

PICC → **géoréférentiel** wallon, base d'**interopérabilité** entre acteurs.

- Poursuite de la MAJ du PICC, notamment via intégration des derniers relevés sur le BW et des contributions Ores. Quelle périodicité veut-on se donner?
- Contribution de tous les acteurs en Wallonie.
- Finalisation du projet ICARE/best adress
- Intégration du cadastre
- Définition d'un PICC allégé

PICC Brut

Toutes les couches actives



PICC Traité et Allégé

Buffer 4,5m autour des axes de voirie



- Problèmes actuels:
 - Pas de types de classification des axes voirie pour appliquer des buffers variables selon le type de voirie
 - Nécessité de définir un protocole pour appliquer les mêmes largeurs de buffers
 - Pas de noms de rue disponibles
 - Pas de limites administratives et noms de communes disponibles
 - Complétudes et mise à jour incomplètes par rapport à TomTom TeleAtlas par exemple

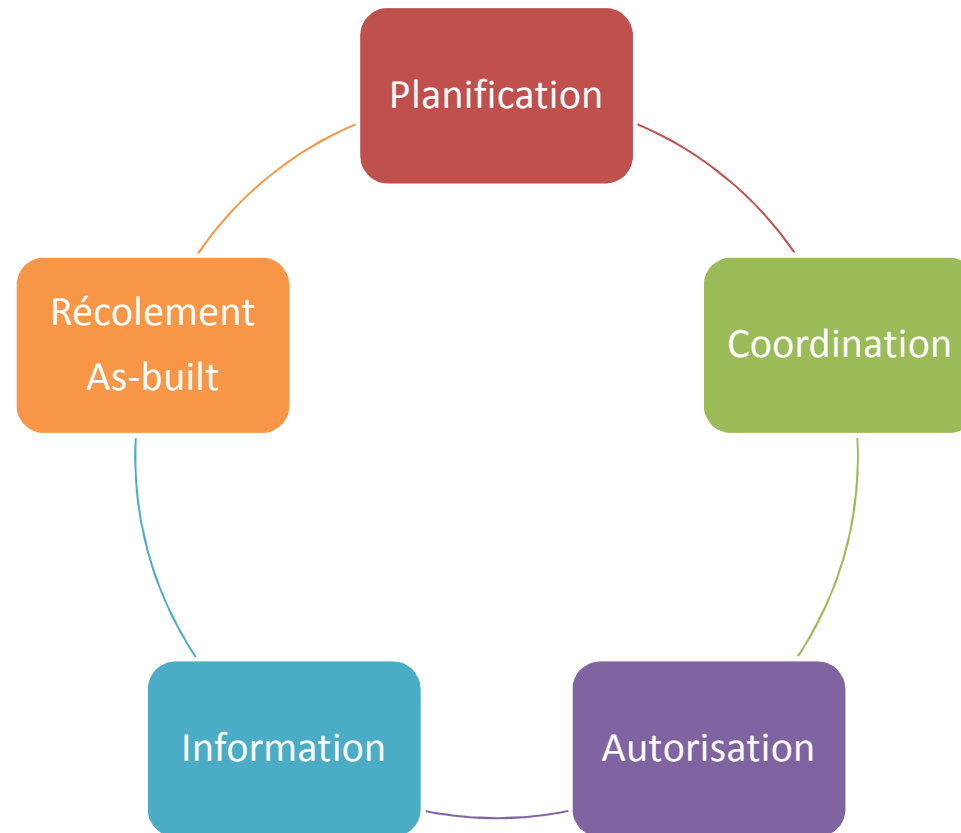
Décret impétrants

Obligations pour les impétrants

- d'adhérer et d'utiliser au fur et à mesure de son développement la **plateforme informatique** ;
- de **vectoriser** les informations sur la localisation de leurs réseaux dans les 10 ans ;
- de s'identifier auprès d'une **Commission**, composée de 8 gestionnaires de voiries, 8 impétrants, 8 entrepreneurs, chargée de veiller à la bonne mise en œuvre du décret sous ses différents aspects;
- de **programmer annuellement** leurs chantiers et de communiquer cette liste à la Commission ;
- de **coordonner leurs chantiers**. Cette coordination doit être organisée par un coordinateur-pilote ; de communiquer la présence de leurs installations sur les lieux où un chantier est programmé.

Décret impétrant

Plateforme Powalco



Décret impétrant

Vectorisation

- Le représentation graphique des installations des GCC est indissociable des données attributaires des assets au sein de systèmes GIS.
 - La notion de cadastre du sous-sol doit donc être remplacée par celle d'une transmission de données interopérables.
 - 2 contraintes pour interopérabilité :
 - 1. Utilisation d'un même fond de plan = PICC**
 - 2. Fixation d'un modèle de représentation commun**
- Proposition d'utiliser le modèle IMKL/PMKL développé en Flandres pour la Wallonie

Décret impétrant

Vectorisation

